



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 71

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. LAMONT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 225 — *Loi sur les accords de confidentialité/The Non-Disclosure Agreements Act*.

Il s'élève un débat.

M. LAMONT intervient.

M^{mes} MORLEY-LECOMTE et NAYLOR, M. KHAN ainsi que M^{me} LAMOUREUX posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} MORLEY-LECOMTE ainsi que MM. WASYLIW et GERRARD interviennent.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu à 10 h 45 afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi de député choisi 225.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. LAMONT présente la proposition suivante :

Proposition n° 23 : Présentation d'une demande à l'Assemblée législative visant à exhorter le gouvernement fédéral à assurer l'équité en matière de financement de la santé pour le Manitoba

Attendu :

que le 12 juillet 2022, les premiers ministres des provinces et territoires du Canada ont réclamé à l'unanimité l'augmentation du financement consacré au Transfert canadien en matière de santé et qu'ils n'ont fait aucune mention d'un ajustement de la formule fédérale de financement des soins de santé visant à en rétablir l'équité;

que bâtir un système national de santé publique plus robuste, plus juste et plus réactif exige que les fonds soient consacrés aux besoins les plus criants;

qu'en 2014, des coupes de presque un milliard de dollars dans les transferts en santé ont touché neuf des dix provinces, ce qui signifie que les députés progressistes-conservateurs de partout au pays ont voté en 2007 pour apporter des réductions permanentes au financement de la santé dans leur propre province;

que cette décision a nui directement aux services de santé offerts par la province du fait que sa population des régions rurales et du Nord est dispersée sur un vaste territoire et que le Manitoba est l'endroit où le taux de pauvreté chez les familles est le plus élevé au pays;

qu'avant 2014, la formule servant à calculer les transferts en santé fédéraux aux provinces était basée sur le principe d'équité qui tient compte des coûts additionnels concrets des provinces découlant des facteurs liés à l'âge, à l'état de santé et à la pauvreté de la population ainsi qu'à l'isolement et aux distances de déplacement;

que pendant six exercices le gouvernement fédéral progressiste-conservateur a imposé un plafond à l'égard des transferts fédéraux versés au Manitoba et qu'après la crise financière de 2008, il a transféré le fardeau des coûts et de l'austérité aux provinces;

que le montant total du financement fédéral de la santé a augmenté au Canada et que le rétablissement de l'équité en ce qui concerne la formule du Transfert canadien en matière de santé se traduirait — pour neuf des dix provinces, dont le Manitoba — par une augmentation importante du financement de la santé avant même que le financement global soit revu à la hausse;

que les gouvernements provinciaux ont continué à geler et à sabrer le financement de la santé sous prétexte d'un manque d'argent et qu'ils n'ont pourtant pas eu de difficulté à trouver des centaines de millions de dollars, voire des milliards de dollars, pour faire des chèques aux sociétés alors qu'ils ont connu une augmentation importante du montant total du financement fédéral par l'intermédiaire notamment d'une meilleure péréquation et d'accords sur la santé;

qu'un financement équitable de la santé tenant compte des coûts additionnels liés à des facteurs comme la distance et la santé constitue un modèle plus juste et efficace et permet de veiller à ce que les fonds parviennent aux personnes qui en ont besoin;

que les paiements de transfert et les versements au titre des soins de santé doivent être considérés comme des investissements essentiels à la prospérité du Manitoba et du Canada et à la stabilité globale du pays,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à rétablir l'équité en ce qui concerne la formule du Transfert canadien en matière de santé et que les futurs accords sur la santé veillent à ce que les fonds prévus pour la prestation de soins soient utilisés à cette fin dans le secteur public et non détournés à d'autres fins.

Il s'élève un débat.

M. LAMONT intervient.

M. MICHALESKI, U. ASAGWARA, M. ISLEIFSON et M^{me} LAMOUREUX posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. MICHALESKI, U. ASAGWARA, M. ISLEIFSON, T. LINDSEY et M. GERRARD interviennent. M. PEDERSEN exerce son droit de parole jusqu'à 11 h 42 et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N^o 45) — *Loi d'exécution du budget de 2022 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2022;*

(M. le ministre FRIESEN)

(N^o 46) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act.*

(M. le ministre PIWNIUK)

M. le ministre CULLEN dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets des ministères dans l'enceinte et dans les salles de comité.

(Document parlementaire n^o 133)

M^{me} GORDON, *ministre de la Santé*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale de la fille.

M^{me} MARCELINO et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} MORLEY-LECOMTE, U. ASAGWARA ainsi que MM. KHAN, BRAR et GERRARD font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à modifier les conditions d'admissibilité aux Services d'intégration communautaire des personnes handicapées pour qu'elles reposent sur les besoins des personnes ayant des handicaps spécifiques ou non spécifiques, notamment des handicaps multiples ou touchant des fonctions exécutives, et non seulement sur leur QI.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter la nouvelle première ministre à aider la ville de Winnipeg, sur le plan financier, à construire un pont à trois voies dans chaque direction afin de conserver le lien essentiel qui relie le secteur nord-est de Winnipeg, Transcona et le centre-ville, à exhorter le gouvernement provincial à recommander que la ville garde le vieux pont entièrement ouvert à la circulation pendant cette construction et à étudier la faisabilité de le garder en service à des fins de transport actif dans le futur.

M^{me} LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. SANDHU — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures afin de réduire l'exposition de la population au plomb à Winnipeg et à mettre en œuvre les recommandations que le gouvernement provincial propose dans son enquête indépendante, notamment la création d'un plan d'action pour le quartier Weston, l'élaboration d'un programme visant à sensibiliser et à informer la population quant aux dangers du plomb, la tenue d'une étude plus approfondie et la création d'un programme de suivi permettant aux personnes qui subissent une plombémie d'être vues par un professionnel de la santé.

M^{me} MARCELINO — Demande visant à exhorter la ministre de la Santé et le ministre des Aînés et des Soins de longue durée à augmenter immédiatement les investissements dans les services de soins à domicile de sorte que les travailleurs en soins à domicile soient rémunérés équitablement et que les clients reçoivent le niveau de service dont ils ont besoin.

Conformément au paragraphe 34(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement fédéral à s'unir à l'Assemblée législative du Manitoba afin de défendre la liberté de religion sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger